

# Investir selon ses valeurs

Parce qu'il permet d'investir dans des entreprises engagées à l'égard de l'environnement, du respect social et de la bonne gouvernance, l'investissement socialement responsable suscite de plus en plus d'engouement.

L'investissement socialement responsable (ISR) désigne la gestion de fonds communs d'investissement qui, comme leurs proches parents, poursuivent des objectifs financiers. Or, aux visées de rendement se conjuguent des préoccupations sociales, environnementales ou de gouvernance dans la sélection et la gestion des titres. Il s'agit donc d'un investissement qui prend en considération des critères extra financiers, ce qui diffère d'un fonds ordinaire. Bref, on regarde si l'entreprise peut être qualifiée de socialement responsable.

## UNE QUESTION DE VALEURS

Desjardins navigue dans le créneau des fonds ISR depuis 1990, l'année du lancement de son fonds Desjardins Environnement. «Ce fonds est dit socialement responsable parce qu'il satisfait, entre autres, à des critères d'exclusion comme le tabac, l'armement et le nucléaire», explique Hélène Gagné, directrice de la commercialisation, vice-présidence Fonds de placement au Mouvement Desjardins. En investissement responsable, on évite généralement les entreprises de ces secteurs, car leurs activités peuvent avoir des conséquences importantes et irréversibles sur la société. La sélection des titres favorise aussi les entreprises qui gèrent de manière responsable et active la portée environnementale de leurs activités.»

En somme, les fonds ISR s'adressent à tous les investisseurs qui recherchent des véhicules de placement en cohérence avec leurs valeurs. Au Canada, beaucoup d'investissements institutionnels ont suivi ce courant, les grandes caisses de retraite ainsi que la Caisse de dépôt et placement du Québec étant du nombre. En revanche, il subsiste une méconnaissance dans la population. «Cela est normal, puisque le domaine du placement demeure aride pour la majorité des gens», souligne au passage Hélène Gagné.

Il est difficile de parler de rendement alors qu'une crise sévit sur les marchés financiers. Précisons tout de même que les fonds ISR procurent un bon rendement. En comparaison des fonds de sa catégorie, c'est-à-dire les fonds d'actions canadiennes, le fonds Desjardins Environnement

ment tire bien son épingle du jeu. Cela dit, M<sup>me</sup> Gagné rappelle que rien ne démontre de façon systématique que les fonds ISR offrent de meilleurs ou de plus faibles rendements. Il s'agit, à la base, de produits avec des caractéristiques particulières pour qui veut investir autrement.

## L'ORIGINE DES FONDS SOCIALEMENT RESPONSABLE

Essentiellement, les communautés religieuses sont instigatrices de ce type d'investissement. «Il y a quelques dizaines d'années, elles demandaient déjà à leur gestionnaire de portefeuilles de procéder à un écrémage des entreprises selon leurs valeurs», raconte Hélène Gagné. Elles ont toujours été sensibles au poids de leur capital financier.» Des préoccupations telles que l'égalité des sexes, le développement durable, l'apartheid, le droit des travailleurs et la sécurité nucléaire se trouvent aussi à l'origine de la création des fonds ISR. Avec les scandales financiers d'entreprises des dernières années, la responsabilité sociale et la gouvernance pèsent maintenant lourd dans la balance. Le marché de l'ISR s'est accru de 670% entre 2004 et 2006 au Canada, passant de 65 à 503 milliards de dollars au cours de cette période. Alors qu'avant 2004 la majeure partie de l'investissement responsable se retrouvait dans les placements plus traditionnels des particuliers, tels des fonds de travailleurs et des fonds communs de placement de nature éthique, aujourd'hui l'adoption de politiques ISR par plusieurs caisses de retraite privées, mais surtout publiques, a fait bondir l'actif sous gestion.





### ON DÉBOULONNE LES MYTHES

Certes, un bémol s'impose quant au fait que seules des entreprises socialement responsables s'inscrivent dans les fonds ISR. Selon sa composition, le fonds Desjardins Environnement regroupe à la fois des entreprises qui se démarquent par la gestion environnementale de leurs activités et d'autres desquelles des changements de comportements sont attendus. En l'absence d'améliorations, les titres de ces entreprises peuvent être retirés du fonds d'investissement. Bien sûr, investir dans une entreprise signifie avoir un poids. Et ce pouvoir de l'actionnaire s'exprime par des démarches que Desjardins mène auprès des entreprises concernées.

«Desjardins maintient un dialogue avec certaines entreprises et tente de les influencer à adopter de meilleures pratiques, indique Hélène Gagné. Un autre outil dont nous disposons consiste à soumettre des propositions d'actionnaires lors des assemblées générales afin de faire avancer des causes qui nous tiennent à cœur. Il y a tout un travail souterrain dont vous ne voyez peut-être pas de résultats immédiats, mais qui engendre des changements dans les pratiques des entreprises.»

En présence d'entreprises résistantes aux changements, l'investisseur, Desjardins en l'occurrence, pourrait aller jusqu'à retirer ses billes. Mais ce genre de situation survient rarement car les fonds ISR investissent d'abord dans des entreprises responsables ou celles qui présentent un potentiel de changement bien réel. Les derniers de classe ne figurent pas dans la sélection des titres.

Du reste, le dialogue avec les entreprises fait son œuvre, à en juger par l'évolution en matière d'environnement. En 1990, très peu d'entreprises étaient dotées d'une politique environnementale. Moins de 20 ans plus tard, la très grande majorité ont franchi cette étape et adhèrent maintenant à des systèmes de gestion et à des normes qui régissent leurs activités. En voilà du chemin parcouru !

«Bien sûr, tout cela ne revient pas uniquement à Desjardins, car il y a eu tout un contexte de société. N'empêche que nous étions précurseurs à l'époque. Le fait que Desjardins appelle une entreprise et la questionne sur son bilan environnemental devient, certes, un incitatif à changer ses pratiques», conclut Hélène Gagné. **D**

## Desjardins, COPROPRIÉTAIRE DE L'ETHICAL FUNDS COMPANY

En décembre 2007, Desjardins a conclu un partenariat stratégique avec la Centrale des *credit unions* du Canada pour se porter acquéreur à 50% de l'Ethical Funds Company. En devenant copropriétaire du plus important manufacturier de fonds d'investissement responsable au Canada, Desjardins compte bien faire bénéficier ses membres de l'expertise et du savoir-faire de cette compagnie de la Colombie-Britannique qui a placé la responsabilité sociale au cœur de sa philosophie d'entreprise et de l'ensemble de ses produits.